

Règlement - Course des Anguilles 2018

L'association « Le Running Club Hondschootois » en partenariat avec la municipalité d'Hondschoote organisent le dimanche 28 Janvier 2018 la 9eme Course des Anguilles ;

Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport et à l'article II A de la réglementation hors stade de la F.F.A

– les licenciés FFA, FFTRI, FFCO et FFPM ou licences affinitaires FSCF, FSGT, UFOLEP

doivent fournir la photocopie de leur licence en cours de validité à la date de la manifestation et faisant apparaître de façon précise la mention « ATHLETISME ».

– La licence UNSS et UGSEL en cours de validité à la date de la manifestation, si je suis engagé par l'établissement scolaire ou l'association sportive.

– Les non licenciés, ou autres licences sportives doivent fournir une photocopie d'un

certificat médical datant de moins d'un an au jour de l'épreuve et mentionnant la

« non contre indication à la pratique de la course à pied, de l'athlétisme ou du sport en compétition ».

Le certificat médical ou licence citée est obligatoire et doit être remis en copie à l'organisateur – la présentation sur écran téléphonique n'est pas autorisée.

Les participants étrangers remettront un certificat médical, rédigé en français (ou traduit), daté et signé, de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme, du sport ou de la course à pied en compétition.

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à l'état de santé du participant. Il n'est pas habilité à vérifier l'authenticité des justificatifs présentés et ne serait être tenu responsable en cas de falsification.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance :

AXA N° 0000004203636604

Responsabilité individuelle accident: Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour une couverture des risques liés à la pratique de leur sport.

Inscriptions :

- En ligne, sur le site du Running club Hondschootois (supplément de 1€ frais de gestion NJUKO)

- Par courrier : à l'aide du bulletin d'inscription téléchargeable sur notre site internet (date limite le 26 janvier 2017).

Le bulletin SIGNE doit être accompagné de la photocopie du certificat médical ou de la licence respectant la réglementation de la FFA et du chèque à l'ordre du Running Club Hondschootois .

IMPORTANT : TOUTE DEMANDE D'INSCRIPTION INCOMPLETE OU DANS LES DELAIS FIXES NE SERA PAS ENREGISTREE :

En raison des frais engagés pour toute annulation, il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait du participant.

Les cessions à un autre coureur de dossard ne sont pas admis. Le coureur enregistré est seul porteur du dossard ; sa responsabilité serait engagée en cas de tricherie.

le samedi 27 Janvier 2018 de 14h00 à 18H00 et le dimanche 28 Janvier 2017 de 7H30 à 9H00

(supplément de 2 euros, le jour de la course).

Frais D'inscriptions :

– La Course des Anguilles de 10 000m (Label départemental) est tarifée 8 euros (+ frais internet 1 euros et supplément de 2 euros si inscription le jour de la course).

Dossards :

Remise des dossards : le samedi 27 Janvier 2018 de 14H00 à 18H00 et le dimanche matin à la salle Coluche .

Départs – Arrivées :

ATTENTION : Le départ de la course s'effectuera à **10h** place du Général de Gaulle à **800 mètres** du retrait des dossards.

L'arrivée de la course s'effectuera à la salle Coluche.

En cas de force majeure, d'intempérie exceptionnelle (catastrophe naturelle, conditions climatiques extrêmes ou dangereuses...) ou autre circonstances exceptionnelles obligeant l'organisateur à annuler ou à neutraliser la course, notamment par sécurité pour les concurrents, aucun remboursement ne pourrait être effectué eu égard aux frais engagés,

Ravitaillement :

Ravitaillement au 5eme kilomètre et à l'arrivée,

Si le ravitaillement personnel est autorisé dans les conditions réglementaires, l'accompagnement de toute autre personne sans dossard est proscrite (disqualification du coureur accompagné possible par l'officiel).

Résultats et Classement :

Le chronométrage sera effectué par puce, puce qui devra être rendue à l'arrivée ou en cas d'abandon à l'organisateur sous peine de facturation séparée de la valeur de son remplacement.

Ils seront affichés à la Salle Coluche auprès du juge arbitre pour la course à Label Départemental.

Les réclamations ne seront pas acceptées au-delà de 30 minutes.

Sécurité :

La Sécurité et l'assistance médicale sont assurées par le Docteur Delobel d'Hondschoote et l'association « Croix Blanche Licquoise ».

Seuls les organisateurs, les véhicules de secours et de Gendarmerie ont autorisées à circuler sur l'itinéraire du parcours sécurisé par des commissaires de course, bénévoles.

Récompenses :

La remise des récompenses aura lieu à la Salle Coluche. Chaque participant ayant franchi la ligne d'arrivée recevra un cadeau et une bonne soupe.

Les 3er de chaque catégorie seront récompensés de le/la cadet(te) au Master 5 F et H « podium 1/2/3 »

Présence obligatoire à la remise des récompenses.

Couverture photographique, télévisuelle et informatique :

Tout participant, par son inscription au 10 km des Anguilles, accepte, sans réserve et dans sa totalité, le présent règlement et autorise l'organisateur à utiliser son image prise (photos, films ou autre enregistrement) lors de l'événement, sans contrepartie financière, sur tous supports et pour la durée déterminée par les textes régissant le droit à l'image,

Conformément aux dispositions de la loi « informatique et liberté » n°78-17 du 11 janvier 1978, le coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles.